

Montagnes
du Giffre

Mag'

N°5 - Été 2025

Grands projets

Voie Verte « Au Fil du Giffre » : une infrastructure
du quotidien et un atout en matière
de diversification touristique

Magazine édité par la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre

Mes actualités

Lancement d'une
Prime chauffage Bois :
le confort et
les économies
en prime !

4

Mes actualités

Zone de réemploi :
pour stopper la
progression des
déchets qui n'en
sont pas !

10

Grands projets

La collectivité se
prépare au transfert
des compétences
Eau et
Assainissement

18



Baby-sitting : des jeunes formés avec succès !

Fin 2024, 16 jeunes ont suivi la 3e formation « baby-sitting » organisée par la Communauté de Communes avec l'appui des professionnels des structures d'accueil collectif du territoire : les crèches « Les Loupiots » et « Les P'tits Bouts », les accueils de loisirs « Les Petits Montagnards » et « CLAP Jacquemard », « La Marmotte » et l'Accueil Jeunes. Les adolescents ont suivi des modules théoriques, ainsi que des immersions en structure collective « **pour apprendre les bases** » : développement, besoins et rythmes de l'enfant, changer une couche, donner un biberon, coucher un enfant en sécurité, prévention des accidents domestiques... « *Tous intègrent notre réseau de baby-sitters, ils peuvent ainsi être contactés plus facilement par les familles* », indique **Sylvie Andrès**, vice-président de la Communauté de Communes en charge de la vie sociale.

→ Informations sur www.montagnesdugiffre.fr



Ensemble pour défendre le projet de « Grand Site de France » à Sixt-Fer-à-Cheval

C'est une étape décisive qui a été franchie - avec succès - au printemps dernier ! Les acteurs et partenaires liés au projet « Grand Site » étaient reçus à Paris par la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysage (CSSPP) pour présenter le projet et le programme d'actions. « *Aujourd'hui, notre dossier coche toutes les cases pour se voir décerner le label. L'avis positif de la commission vient conforter nos orientations et nous permet d'envisager avec sérénité le déploiement de nos actions* », se réjouit **Stéphane Bouvet**, président de Communauté de Communes et maire de Sixt-Fer-à-Cheval.

→ Plus d'informations en pages 22/23 et sur www.montagnesdugiffre.fr



L'équipe d'entretien des sentiers en ordre de marche !

Chaque année début mai, c'est un rituel du côté de Samoëns... Les agents du service de « gestion des sentiers » de la Communauté de Communes - permanents et saisonniers - se retrouvent pour lancer « officiellement » la saison d'entretien des sentiers ! Une période de forte activité pour l'équipe, qui s'étira jusqu'à l'automne prochain, « *et qui permettra à tous, habitants et vacanciers, de suivre les itinéraires en toute sécurité* », explique **Cyril Cathelineau**, vice-président de la Communauté de Communes en charge de l'environnement et de la mobilité.

→ Avant de s'engager en montagne, la Communauté de Communes conseille aux pratiquants de consulter l'état des sentiers et l'avancée du rééquipement secteur par secteur sur www.montagnesdugiffre.fr

Edito



Investir durablement pour la qualité de vie des habitants

Pour la 9^e année consécutive, les élus de la Communauté de Communes ont fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition. La gestion saine des budgets de la collectivité, et le délai de désendettement porté à moins d'un an, nous permettent de **poursuivre nos programmes d'investissements avec une volonté forte de maintenir le niveau et la qualité des services rendus aux habitants de la vallée**, et de mener bien les projets envisagés.

La montée en puissance opérationnelle amorcée dès 2024 - logiquement précédée d'une période (nécessaire) de débats et d'études pour ajuster notre plan pluriannuel d'investissements - se poursuit en 2025, avec **plusieurs projets qui vont démarrer ou se concrétiser ces prochains mois**, notamment l'aménagement de la voie verte « Au Fil du Giffre », les constructions du « pôle enfance-ainés des Montagnes du Giffre » à Taninges et de la maison funéraire intercommunale à Verchaix, la réhabilitation de l'accueil de loisirs « Le Grand Tétras » à Samoëns ou le transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026.

L'élaboration de notre premier projet de territoire se poursuit sereinement, avec une adoption officielle prévue d'ici la fin de l'année. Le contenu de cette feuille de route - écrit collectivement - est notamment rendue possible par le **travail assidu mené depuis dix-huit mois par les membres du Groupe Local d'Orientation**, assemblée qui réunit trente-deux élus de la Communauté de Communes et des communes de la vallée. Je n'oublie pas la **participation précieuse des services de la collectivité et de nos partenaires locaux** ; et j'ai une pensée sincère pour celles et ceux (habitants à l'année, résidents secondaires et visiteurs) qui ont pris le temps de répondre à l'enquête que nous avons lancé en début d'année. Vos contributions, déjà intégrées dans nos réflexions, nous aident à **façonner des actions et projets concrets en vue de construire un avenir prometteur, écologique et solidaire**, au bénéfice de tous les habitants.

Concernant le transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026, si le dossier a nécessité de nombreux mois de débats et réflexions, je suis satisfait de la décision prise (à la majorité qualifiée) par les communes de la vallée. **C'est le sens de l'histoire que ces compétences puissent être portées à l'échelle intercommunale** ; d'abord pour mutualiser nos savoir-faire, nos moyens techniques et financiers, ensuite pour permettre une approche globale de la gestion de la ressource en eau, si précieuse sur notre territoire.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle fin d'été. En espérant vous rencontrer au détour d'un chemin de montagne ou dans l'une des nombreuses manifestations estivales qui égayent nos villages !

Sommaire

2 ■ Instantanés

Formation « baby-sitting »,
Projet « Grand Site de France »,
gestion des sentiers

3 ■ Edito/Sommaire

Le mot du Président

4/7 ■ Mes actualités

Prime Chauffage Bois,
Relais Petite Enfance, Eco-garde,
soutien aux jeunes sportifs,
France Services,
Zone de Réemploi...

12/23 ■ Grands projets

Bâtiment enfance-jeunesse / ainés,
Maison funéraire intercommunale,
transfert des compétences
Eau / Assainissement,
Voie Verte « Au Fil du Giffre »...

Stéphane Bouvet
Président de la Communauté de Communes



Restez en contact !

sur notre site internet :
www.montagnesdugiffre.fr

sur notre page Facebook :
www.facebook.com/montagnesdugiffre/



Mentions légales

Montagnes du Giffre Mag'
Edité par la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre
508 avenue des Théznières
74440 Taninges
04 50 47 62 00
accueil@montagnesdugiffre.fr

Directeur de la publication :

Stéphane Bouvet, Président de la Communauté de Communes
Rédacteur en chef : Joël Vaudey, vice-président de la Communauté de Communes
Rédaction : Service communication de la Communauté de Communes
Des questions sur le magazine ?
j.crugnola@montagnesdugiffre.fr

Conception graphique, mise en page :

Créations visuelles (74)
Impression : Imprimerie Gutenberg (74)
Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement
Tirage : 6 500 exemplaires
Distribution : Médiapost
Crédits-photos : Communauté de Communes, Office de Tourisme de Samoëns, Olivier Lestien, Gilles Piel, Mathieu Battais, SM3A, Freepik, AdobeStock
Dépôt légal à parution

Prime Chauffage Bois

La Communauté de Communes lance une aide financière pour remplacer son ancienne installation de chauffage au bois



Nouveau dans les Montagnes du Giffre ! Avec la Prime Chauffage Bois, bénéficiez d'une aide jusqu'à 2 000 euros) pour remplacer votre ancienne installation de chauffage au bois (cheminée ou poêle) par un appareil récent, plus performant et moins polluant.



En remplaçant son ancien appareil de chauffage, on divise sa facture par deux

Pour accélérer la modernisation du parc d'appareils de chauffage individuels, améliorer la qualité de l'air - et donc la santé de tous, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, avec l'appui technique du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A), met en place une « Prime Chauffage Bois » - un dispositif d'aide destiné aux particuliers des huit communes du territoire.

« Historiquement, notre territoire, excepté la commune de Châtillon-sur-Cluses, ne fait pas partie du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve. Nos habitants, ceux qui souhaitent remplacer leur appareil de chauffage au bois antérieur à 2005 ou leur cheminée ouverte, ne peuvent donc pas bénéficier des aides financières du Fonds Air Bois », explique Stéphane Bouvet, président de la Communauté de Communes.

« Pourtant, ici ou ailleurs, l'impact du chauffage au bois sur la qualité de l'air est le même - il peut représenter jusqu'à 70% des émissions de particules fines en période hivernale ! C'est pourquoi, nous avons décidé de lancer notre propre dispositif, avec une première enveloppe de 30 000 euros en 2025 - pour aider à remplacer les systèmes de chauffage inefficaces et polluants, et ainsi répondre à un problème de santé publique qui touche aussi notre vallée », indique le président.



Qu'est-ce que la Prime Chauffage Bois ?

C'est une aide financière destinée à aider les particuliers à remplacer leur vieil appareil de chauffage, foyer ouvert ou tout foyer datant d'avant 2005, par des appareils de chauffage au bois récents et performants.

Le montant de la prime est de 1 000 euros* sans condition de ressources. Une prime bonifiée de 1 000 euros supplémentaires, soit 2 000 euros* au total, peut être octroyée aux personnes dont les ressources sont inférieures aux plafonds de ressources.

* Enveloppe forfaitaire sous réserve que l'aide ne dépasse pas 50% des dépenses éligibles, 80% en cas de prime bonifiée et dans la limite des fonds disponibles.

La Prime Chauffage Bois est cumule avec d'autres aides, comme la prime de transition énergétique (MaPrimeRénov'), l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) et le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Plus d'informations :

→ sur www.france-renov.gouv.fr (service public gratuit d'information pour la rénovation énergétique et les aides financières), en utilisant notamment le simulateur *Simul'Aides*.

→ auprès d'un conseiller France Rénov Haute Savoie au

☎ 04 56 19 19 19

→ des permanences au siège de la Communauté de Communes à Taninges sont proposées les jeudis matins 2 fois/mois.

Comment en bénéficier ?

Pour bénéficier de la « Prime Chauffage Bois » mise en place par la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, il faut :

→ Être un particulier (propriétaire occupant, propriétaire bailleur, locataire) et avoir sa résidence principale (achevée depuis deux ans) dans l'une des huit communes du territoire des Montagnes du Giffre : Châtillon-sur-Cluses, Mieussy, Morillon, La Rivière-Enverse, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, Taninges et Verchaix.

→ Utiliser un appareil de chauffage au bois antérieur à 2005 et installé avant cette date (insert, poêle, cuisinière, chaudière) ou une cheminée ouverte, en place et en état de fonctionnement.

→ Souhaiter le remplacer par un équipement performant fonctionnant au bois labellisé « Flamme verte » ou inscrit sur la liste des appareils équivalents de l'ADEME.

→ Faire installer le nouvel appareil par un professionnel qualifié (certifié RGE dans la catégorie des travaux réalisés) signataire de la charte des Fonds Air.

→ Envoyer le dossier de demande d'aide (disponible sur www.montagnesdugiffre.fr) au SM3A, puis attendre l'avis favorable avant de commencer les travaux.

→ Déposer l'ancien appareil à la déchèterie des Montagnes du Giffre à Taninges pour destruction. Un certificat de dépôt (formulaire envoyé par courrier avec l'avis favorable), tamponné par le personnel de la déchèterie, sera demandé.

→ Informations

www.montagnesdugiffre.fr

☎ 04 50 47 62 00

✉ prime-chauffage-bois@sm3a.com

Le Relais Petite Enfance

Un service public essentiel pour les familles des Montagnes du Giffre



territoire, le RPE offre ainsi une réponse sur mesure aux besoins des familles, garantissant un accueil adapté pour chaque enfant de 0 à 3 ans.

Mais l'action du RPE va bien au-delà de la simple mise en relation. Le service s'inscrit dans une démarche globale de soutien à la parentalité, en proposant aux familles et aux professionnels de la petite enfance des moments d'échange, de partage et d'éveil. « Chaque semaine, à Mieussy, Samoëns ou Taninges, nous proposons des permanences pour

Un rôle social et éducatif qui dépasse la simple garde

les parents, futurs parents et assistantes maternelles, ainsi que des ateliers d'éveil pour les enfants avec leur assistante maternelle ».

Les assistantes maternelles sont également actrices de cette dynamique collective :

des actions partagées - sous la coordination bienveillante d'Audrey Benedetti - sont régulièrement mises en place pour permettre l'échange d'expériences professionnelles, la mutualisation des idées et l'émergence de projets communs. Un véritable réseau de solidarité local et de professionnalisation, au service des enfants !



> Le Relais Petite Enfance (RPE) est un service proposé par la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, avec le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

→ Informations

www.montagnesdugiffre.fr

✉ rpe@montagnesdugiffre.fr

Entreprendre autrement au cœur des Montagnes du Giffre !



À 25 ans, Amalys et Sophie ont choisi de faire rimer passion, nature et innovation ! Avec leur projet soutenu par le réseau « Initiative Faucigny Mont-Blanc », elles ont fondé La ferme du Bois aux Dames à Samoëns. « Ici, le maraîchage se vit au rythme des saisons, mêlant savoir-faire ancestral, avec leurs chevaux de trait pour travailler la terre et technologies durables, comme l'énergie solaire. On y vient pour une balade en calèche, on y reste pour l'authenticité, la bienveillance et leur vision engagée de l'agriculture locale ». Deux jeunes femmes qui prouvent que l'entrepreneuriat rural a de l'avenir, surtout quand il est porté par des valeurs fortes et ancrées localement.

→ Depuis 2023, la Communauté de Communes est partenaire d'Initiative Faucigny Mont-Blanc, réseau local qui aide les créateurs et repreneurs d'entreprises - dans le montage, le financement et le suivi du projet. Par ce soutien financier (à hauteur de 0,20 euros par habitant + 250 euros par dossier soutenu), la collectivité confirme ainsi sa volonté de favoriser l'entrepreneuriat local.

→ Informations

initiative-faucigny-montblanc.fr



Lignes interurbaines « à l'année » Une nouvelle grille tarifaire plus incitative !



Le saviez-vous ? Dans les Montagnes du Giffre, et plus globalement en Haute-Savoie, un service de transport interurbain « à l'année » est mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Au total, quatre lignes traversent la vallée (Y02, Y92, Y93 et Y94) et desservent les communes du territoire. Ces lignes peuvent être utilisées par l'ensemble des habitants, pour aller travailler, effectuer des démarches administratives ou faire les courses, aller voir des amis, faire du ski ou de la randonnée...

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la grille tarifaire des lignes interurbaines est simplifiée avec l'application d'un tarif unique. Cette initiative, portée par la Région, avec l'appui financier de la Communauté de Communes, « a pour objectif de booster l'utilisation des lignes interurbaines », précise Cyril Cathelineau, vice-président de la Communauté de Communes en charge de l'environnement et de la mobilité. « La collectivité soutient politiquement et financièrement la décision de la Région. C'est un vrai coup de pouce pour les

1,60 euros le trajet,

quel que soit le lieu de montée

ou descente du bus !

habitants de la vallée qui, pour la grande majorité, n'ont pas le réflexe d'utiliser ce moyen de transport, en raison des tarifications complexes et onéreuses ».

Sur les lignes Y92, Y93 et Y94 (desserte de Cluses), les tickets de transport sont à 1,60 euros, quel que soit le lieu de montée ou descente du bus. Mieux encore, grâce à la réduction de 50% qui s'applique pour les enfants de moins de 10 ans ou les personnes en situation de handicap, le prix unitaire tombe à 0,80 euros. Sur la ligne Y02, depuis ou vers Annemasse, la Région a également décidé d'abandonner la tarification kilométrique appliquée jusqu'à présent et d'opter pour une tarification unique. Pour les trajets « internes » au territoire des Montagnes du Giffre, les tickets de transport sont à 1,60 euros. Pour les déplacements hors de la vallée, quel que soit le lieu de montée ou descente du bus, les tickets de transport sont à 3,80 euros.

Pour le vice-président de la Communauté de Communes, « la mise en place d'un tarif unique - et réduit - est le signe d'un nouveau départ pour ce service de transport en commun. Et parce que la tarification ne fait pas

tout, nous travaillons désormais avec les services de la Région pour pouvoir améliorer l'offre de service, notamment la fréquence de desserte aux heures de pointe, le nombre de correspondances et d'arrêts des lignes ou encore la connectivité avec les autres services de transport, comme les gares ».

→ Informations, horaires et tarifs des lignes interurbaines sur :

www.laregionvoustransporte.fr



parle des coûts et de la performance du service public, il est satisfaisant de voir - grâce aux efforts de chacun - que nous avons réussi à absorber une hausse inédite de la fréquentation, à budget constant et en maintenant un service client de qualité ! ».

→ Informations sur le réseau de transport saisonnier « Les Navettes du Giffre » sur : www.montagnesdugiffre.fr



Avec 40 % de fréquentation supplémentaire cet hiver, « jamais il n'y a eu autant de voyageurs dans les navettes ! »

L'hiver dernier, sur l'ensemble du réseau saisonnier des « Navettes du Giffre », près de 200 000 voyages ont été comptabilisés, soit une hausse de 40% par rapport à la saison dernière. « C'est un beau succès. Jamais il n'y a eu autant de voyageurs dans les navettes », note Cyril Cathelineau, vice-président de la Communauté de Communes en charge de l'environnement et de la mobilité. « Notre service de transport saisonnier s'inscrit durablement dans le paysage local. Hiver comme été, emprunter une navette est devenu un incontournable pour un grand nombre de personnes, vacanciers, habitants... sans oublier les travailleurs saisonniers et les jeunes de la vallée ! ».

Cette forte hausse s'explique notamment par la bonne dynamique de fréquentation des stations de ski sur l'ensemble de la saison, mais aussi par les efforts de promotion déployés par les partenaires touristiques et les collectivités locales. « Sans oublier l'optimisation continue du plan de transport et l'amélioration de nos outils de comptage, en lien avec notre transporteur, les Autocars Jacquet », indique le vice-président. « A l'heure où l'on

Tout l'été, un éco-garde sensibilise les usagers aux bonnes pratiques en montagne



↑ Pauline LETERTE, chargée de mission environnement / espaces naturels à la Communauté de Communes, Félix DECEUNINCK, éco-garde saisonnier, et Cyril CATHELINEAU, vice-président de la Communauté de Communes en charge de l'environnement et de la mobilité

Jusqu'en septembre, au détour d'un sentier, vous croiserez peut-être Félix Deceuninck, le nouvel éco-garde employé par la Communauté de Communes. Jusqu'en septembre, il parcourt les chemins de la vallée (excepté sur la réserve naturelle de Sixt-Fer-à-Cheval / Passy, où des éco-volontaires sont présents chaque été) pour assurer une médiation environnementale auprès des différents utilisateurs de la montagne.

Porté par la Communauté de Communes, avec l'appui financier du programme Natura 2000, cette mission est mise en place pour la première fois dans les Montagnes du Giffre, hors réserve naturelle, « pour essayer de concilier les pratiques. Terrain de jeux pour les vacanciers, espace économique pour les éleveurs et les forestiers, espace de chasse ou abri pour la biodiversité, la montagne est au cœur des usages », explique Cyril Cathelineau, vice-président de la Communauté de Communes en charge de l'environnement et de la mobilité. « Ce nouveau dispositif s'intègre dans notre stratégie pour développer un tourisme responsable et respectueux des paysages et de l'environnement, d'autant plus sur un territoire qui a engagé avec détermination une procédure

pour obtenir le label Grand Site de France ».

Sac à dos et cartes à la main, l'éco-garde patrouille chaque jour dans les différents massifs du territoire, principalement les sites les plus fréquentés, et va à la rencontre des usagers (randonneurs, sportifs, campeurs, alpagistes, exploitants forestiers...) pour prendre de l'information, échanger et sensibiliser sur les bons comportements et les risques naturels, la préservation des espaces naturels ou le partage de l'espace. Habile pour engager la conversation, Félix est issu d'une formation spécialisée dans l'environnement et doté d'une solide expérience de terrain, « il a déjà travaillé dans les Parcs naturels régionaux du

Queyras et du Vercors sur des missions similaires », indique le vice-président, en précisant que « son corps de métiers n'a pas de pouvoir de police à la différence des gardes de la réserve naturelle ».

Si vous le croisez cet été, n'hésitez pas à vous arrêter pour échanger avec lui. Il peut vous renseigner sur votre itinéraire, vous alerter sur d'éventuels dangers : présence de chiens de protection de troupeaux, équipement trop léger

par rapport au terrain sur lequel vous vous engagez, conditions météorologiques... Pour la Communauté de Communes, « si l'expérience est concluante, que les retours de la population locale, de nos partenaires touris-

tiques ou des éleveurs sont positifs, le dispositif devrait être reconduit l'année prochaine ».

Collaborer avec les acteurs
environnementaux,
touristiques et agricoles



Carte et guide des itinéraires
des Montagnes du Giffre

Le topo-guide offre une sélection de 32 itinéraires de balades familiales (niveau très facile à assez facile, faible dénivelé, maximum 3h30 aller-retour).

→ En vente (3 euros) dans les offices de tourisme et chez certains commerçants. Liste des points de vente sur

www.montagnesdugiffre.fr



Le carto-guide recense les 650 kilomètres de sentiers balisés du territoire et propose une sélection de 55 balades commentées.

→ Carte au 1/30000^{ème}

→ En vente (6 euros) dans les offices de tourisme et chez certains commerçants. Liste des points de vente sur

www.montagnesdugiffre.fr



Biathlon

De l'or pour Louise Roguet
aux championnats du monde jeunes d'Ostersund !



Début mars, la haut-savoyarde, licenciée au Ski Club Nordique de Praz de Lys Sommand, a frappé fort pour sa première participation à des championnats du monde jeunes de biathlon. Louise est rentrée d'Ostersund (Suède) avec trois médailles dans ses bagages : le bronze sur le relais mixte (avec Lola Bugeaud, Camille Grataloup-Manissolle et Léo Carlier), l'argent sur le sprint et l'or sur la mass start.



↑ Louise Roguet (au centre), avec sa médaille d'or obtenue sur la mass start

La jeune biathlète, grands espoirs français de la discipline, devient aussi, et seulement, la 6^e française sacrée championne du monde dans cette catégorie, après Marion Blondeau (individuel 2004), Laure Bosc (individuel et sprint 2007), Marie-Laure Brunet (poursuite 2007), Lou Jeanmonnot (individuel 2017) et Jeanne Richard (individuel 2021).

Habitante à Mieussy, née dans une famille où le sport est omniprésent – entre ski, escalade et VTT – la jeune fille a découvert le ski de fond à l'âge de 10 ans à Plaine Joux (Passy). Passionnée par la discipline, elle intègre ensuite la classe ski du collège Jacques Brel à Taninges pour se perfectionner et intensifier sa pratique. Rapidement, ses qualités de fondeuse,

sa détermination de compétitrice et sa technique au tir lui permettent de se distinguer en décrochant de nombreux podiums dans les catégories jeunes. Aujourd'hui, Louise étudie au lycée du Mont-Blanc au Fayet, où elle a intégré le pôle espoir du comité du Mont-Blanc.

« Depuis deux ans, Louise est soutenue financièrement par la Communauté de Communes, comme une vingtaine d'autres sportifs du territoire, dans le cadre de notre politique de soutien aux jeunes sportifs de haut-niveau », indique Stéphane Bouvet, président de la Communauté de Communes. « Ses résultats et sa détermination, notamment pour intégrer l'équipe de France élite en vue des Jeux Olympiques en

2030, sont une source de fierté et d'inspiration pour nous tous. La Communauté de Communes est heureuse de pouvoir lui apporter une aide financière dans le cadre de son projet sportif ; en plus de l'aide quotidienne que lui apportent sa famille, ses entraîneurs et préparateurs... pour qu'elle puisse s'épanouir dans sa carrière ».

Les Jeux Olympiques 2030
dans les Alpes françaises
en ligne de mire !



Les jeunes sportifs mis à l'honneur !

Chaque année à l'automne, au siège de la Communauté de Communes à Taninges, les jeunes sportifs de haut-niveau soutenus par la collectivité sont mis à l'honneur à l'occasion d'un moment convivial en présence des familles, membres des clubs et élus communautaires. « Sur la saison 2023/2024, c'est une enveloppe de 45 000 euros que la collectivité a consacré au soutien de ses jeunes champions », a indiqué Sylvie Andrès, vice-présidente de la Communauté de Communes en charge de la vie sociale, lors de la cérémonie. « Par leurs résultats et leurs valeurs, telles que le respect et le dépassement de soi, les sportifs que la collectivité soutient jouent un rôle essentiel, en incitant les jeunes du territoire à la pratique sportive ».

→ Informations sur le soutien aux jeunes sportifs sur

www.montagnesdugiffre.fr

France Services

Avec 3 500 démarches en 2024, la maison France Services des Montagnes du Giffre est plébiscitée par les habitants de la vallée !



Depuis 2021, les personnes en délicatesse avec l'outil informatique, lassées de l'attente téléphonique des administrations ou qui préfèrent obtenir des réponses à visage humain peuvent se rendre à la maison France Services situé à Verchaix pour y effectuer leurs démarches administratives (gratuitement).

La structure est gérée par l'association Faucigny Mont-Blanc Développement, présidée par Joël Vaudey, également vice-président de la Communauté de Communes et maire de Verchaix, qui coordonne aussi les maisons France Services de Bonneville, Chamonix, La Roche sur Foron / Reignier, Sallanches et Saint-Jeoire. Idéalement localisée au cœur des Montagnes du Giffre, le long de la route départementale (D907) qui traverse le territoire, la structure de Verchaix dispose d'un vaste parking attenant.

Aujourd'hui, de nombreux partenaires y sont rattachés : Pôle Emploi, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), l'Assurance retraite, la Poste, les

Rendre les services
publics accessibles
aux habitants

Ministères de l'Intérieur, de la Justice et de l'Action et des Comptes publics. « Depuis le printemps dernier, nous avons ajouté une corde à notre arc, avec l'arrivée de l'URSSAF », indique le vice-président de la Communauté de Communes. « Par ailleurs, nos bureaux accueillent aussi l'agence postale, ainsi des permanences hebdomadaires de la Mission Locale pour les jeunes de 16 à 25 ans en démarche d'insertion professionnelle et sociale ».

Dans une période où de nombreuses formalités administratives doivent être effectuées par Internet ou par téléphone, « un tel soutien est bien précieux, d'autant plus que les personnes qui poussent nos portes obtiennent toujours une réponse à leurs questions, notamment grâce à nos deux conseillères, Delphine et Nathalie ». Dans le classement



des démarches les plus plébiscitées par les habitants des Montagnes du Giffre, « il y a la préparation des dossiers de retraite avec 720 demandes en 2024, puis les impôts avec 470 demandes et les immatriculations de véhicules avec 280 sollicitations ».

C'est donc une véritable mission de service public que la structure de Verchaix rend au territoire et à ses habitants, comme les 2 800 autres maisons France Services que compte le territoire national, « travail d'ailleurs salué par la Cour des comptes dans un rapport paru en septembre 2024 - ce dernier estimant que le réseau France Services participait à la réduction des fractures territoriales », conclut le vice-président de la Communauté de Communes.



> Chaque année, la maison France Services des Montagnes du Giffre bénéficie du soutien financier de l'Etat (45 000 euros), du Département de la Haute-Savoie (31 500 euros), de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (16 000 euros) et de la commune de Verchaix (13 000 euros) pour l'agence postale communale.

→ Ouverture

Le lundi de 13h30 à 17h
Du mardi au vendredi, de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h (15h le vendredi)

✉ fs.verchaix@faucignymontblanc.com

☎ 09 53 79 51 57



Accueil au public à la Communauté de Communes : même bâtiment, entrée différente !

Depuis le mois de mai à Taninges, les services de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre accueillent les usagers dans un nouvel espace, dont l'entrée est désormais située au 508 avenue des Thézières, et non plus au 40 rue du Buet. Ce nouvel accueil - rénové, plus accessible et chaleureux - vise à améliorer la qualité d'accueil du public et les conditions de travail des agents de la collectivité. Prochainement, une rénovation extérieure (menuiseries, rampe et porte d'accès...) permettra de donner un peu plus d'éclat au lieu !

→ Les horaires d'ouverture restent les mêmes :

• Lundi et jeudi : 9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00

• Mardi : 13h30 - 17h00

• Mercredi et vendredi : 9h00 - 12h00

Ces horaires sont également valables pour l'accueil téléphonique (04 50 47 62 00).

Vous pouvez également nous joindre par mail :

✉ accueil@montagnesdugiffre.fr



Economie circulaire et solidaire

La Communauté de Communes a ouvert sa première zone de réemploi à la déchèterie de Taninges



Donner au lieu de jeter. C'est l'objectif de la Communauté de Communes, qui vient d'ouvrir une zone de réemploi à la déchèterie des Montagnes du Giffre située à Taninges.

La collectivité, compétente en matière de gestion des déchets, avec l'appui de l'association Giffre en Transition et de la coopérative Fab-Octorium, propose désormais un espace dédié au dépôt d'objets en bon état sur le site. « Nous espérons stopper la progression de ces déchets qui n'en sont pas vraiment », résume Régis Forestier, vice-président de la Communauté de Communes en charge de la gestion des déchets.

Stopper la progression des déchets qui n'en sont pas vraiment.

de l'économie circulaire et solidaire. Il va permettre de détourner plusieurs tonnes d'objets par an des bennes de la déchèterie, et ainsi leur donner une seconde vie ».

Concrètement, un container maritime est installé à l'intérieur de la déchèterie, « parfaitement visible, en amont de l'accès à la zone de dépôt des déchets dans les bennes ». La zone de réemploi est accessible à tous les usagers, particuliers et professionnels, pendant les horaires d'ouverture de la déchèterie.

La Communauté de Communes demande aux usagers de faire preuve de civisme

Jouets, meubles, vaisselle, outils de jardinage et de bricolage, livres, ou encore matériel électronique et objets de décoration... Chacun peut y déposer (ou récupérer gratuitement) des objets jugés réutilisables ou facilement répa-

rables. La collecte ne concerne pas les vêtements et les chaussures : ils doivent être déposés dans les bennes à textile du territoire (ou auprès d'associations spécialisées).

Par ailleurs, le rapprochement avec Fab-Octorium a notamment pour ambition de récupérer les matériaux et objets de construction (planches, portes, carrelage, éviers, sacs de ciment entamés...) afin de leur donner une seconde vie, via un organisme d'insertion professionnelle.

Sur le site, le dépôt s'effectue en autonomie, « aussi nous demandons aux usagers de respecter le lieu, de le laisser propre et sans désordre. Le site de la déchèterie est notamment équipé d'un système de vidéosurveillance », rappelle le vice-président de la Communauté de Communes.

Des bénévoles de l'association Giffre en Transition, partenaire dans la mise en place de ce nouveau dispositif, sont présents sur site le mercredi de 14h à 16 et/ou le samedi de 10h à 12h, « notamment pour trier et ranger, mettre dans les bennes de la déchèterie les objets trop abîmés ou inutilisables, échanger avec les usagers sur le fonctionnement du lieu... ».

Bien que ce projet puisse constituer une première expérimentation en matière de réemploi local, puisqu'il contribuera aux objectifs de réduction des déchets et de développement de l'économie circulaire dans la vallée, « les élus communautaires maintiennent leur volonté d'encourager la création d'une recyclerie dans les Montagnes du Giffre », conclut Régis Forestier.



Horaires d'ouverture de la déchèterie

Du 2 mai au 31 octobre (heure d'été)

- Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-18h
→ Fermé tous les mardis après-midi
- Le samedi : 8h30-17h en continu

Du 2 novembre au 30 avril (heure d'hiver)

- Du lundi au samedi : 8h30-12h / 14h-17h

↑ En juillet dernier, élus et agents de la Communauté de Communes, et bénévoles de l'association Giffre en Transition se sont retrouvés à la Zone de Réemploi pour un moment convivial d'échanges. L'occasion pour Stéphane Bouvet, président de la Communauté de Communes de remercier « l'ensemble des personnes qui œuvrent quasi quotidiennement sur le site - ce dernier étant bien plus qu'un simple espace de stockage. Il symbolise notre volonté collective de transformer nos habitudes de consommation et de promouvoir une économie circulaire ! »

Commandez gratuitement votre composteur auprès de la Communauté de Communes !



Jusque-là pilotée par le SYndicat des Déchets, de l'Eau et de la VALorisation (SYDEVAL) avec succès, la mise à disposition de composteurs est désormais assurée par la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre.

En fin d'année dernière, les élus communautaires ont approuvé le dispositif proposé par la collectivité aux habitants de la vallée, notamment pour répondre à la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) - elle qui impose aux collectivités territoriales la mise en place de solutions de tri à la source des biodéchets pour les particuliers. Lors de la séance du conseil, Stéphane Bouvet, président de la Communauté de Communes a rappelé « qu'entre 2009 et 2024, ce sont 1 400 composteurs

individuels qui ont été distribués par le SYDEVAL, contre une participation modeste. Cela représente un cinquième de la population permanente de la vallée ».

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2025, en plus de poursuivre la mise à disposition de composteurs individuels, la Communauté de Communes propose également une solution de compostage collectif (en gestion autonome) pour les copropriétés, immeubles, résidences touristiques, ainsi que certains lieux ou établissements publics (écoles, cimetières...).

Dans un premier temps, et pour stimuler la demande, une période de distribution « gratuite » est mise en place, avec une dotation globale de 300 composteurs individuels (400 litres) et 20 composteurs collectifs (800 litres), et uniquement pour les usagers dont c'est la première demande. En revanche, chaque acquisition supplémentaire - ou une fois la période de gratuité terminée - est facturée : 50 euros pour un composteur individuel et 80 euros pour un composteur collectif (valeur d'achat du matériel).

A la différence du SYDEVAL, la distribution des composteurs est désormais effectuée à la déchèterie des Montagnes du Giffre située à Taninges. Lors des journées de distribution, une formation sur le compostage est assurée par Jéromy Desting Dema, le chargé de mission « Prévention des déchets / Biodéchets » de la Communauté de Communes. Un guide pratique est aussi remis à chaque participant et une convention d'attribution du composteur est signée entre la collectivité et le demandeur.



300 composteurs individuels offerts par la Communauté de Communes, profitez-en !

↑ Jéromy Desting Dema, chargé de mission « Prévention des déchets / Biodéchets » à la Communauté de Communes, en train de « former » les futurs utilisateurs d'un composteur.

→ Où s'informer ?

www.montagnesdugiffre.fr

✉ dechets@montagnesdugiffre.fr

☎ 06 84 03 94 47



Le service de broyage des végétaux

Lancée à l'automne, le service de broyage des végétaux à domicile connaît un franc succès auprès des habitants du territoire. « Rappelons que cette opération éco-responsable gratuite permet de limiter les apports en déchèterie, et de valoriser les matières organiques localement : le broyat ainsi obtenu est par exemple utilisable pour améliorer la qualité du compost ou effectuer un paillis naturel au pied des plantations », indique Régis Forestier, vice-président de la Communauté de Communes en charge de la gestion des déchets.

Sur les deux premières campagnes, à l'automne 2024 et au printemps 2025, « 70 interventions ont lieu, ce qui représente trois rendez-vous honorés chaque mercredi - nos agents interviennent uniquement ces jours-là ». Au total, c'est un volume de végétaux broyés de 428 m³, soit un poids estimatif de 65 tonnes de broyat, que la collectivité a restitué dans les jardins des particuliers - ce qui a permis d'éviter 11 bennes de déchets verts en déchèterie.

> Une nouvelle campagne de broyage des végétaux à domicile sera organisée à l'automne prochain. Les dates et modalités de l'opération seront disponibles prochainement sur

www.montagnesdugiffre.fr



Si la Communauté de Communes propose un service de broyage des déchets verts à domicile, la collectivité n'encourage pas la taille (ou l'élagage) de haies, arbres et arbustes pendant les périodes de reproduction et de nidification, de la mi-mars à la fin août. C'est vivement déconseillé - sauf en cas de problème sanitaire ou sécuritaire.

Pour les jardiniers en herbe, il est donc préférable d'entretenir son jardin à l'automne et en hiver, avant la reprise de la végétation. Cela dit, et comme le mentionne la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), « il est possible de procéder à la tonte des pelouses - pas au raz et en conservant des îlots d'herbes hautes - à l'entretien des aires de jeux, des allées, des espaces autour du mobilier de jardin... ».





↑ Projection du futur bâtiment «enfance jeunesse / aînés», qui sera construit derrière l'école publique à Taninges

Pôle «enfance / aînés des Montagnes du Giffre» à Taninges

Dernière ligne droite avant les travaux de construction !



En juillet dernier, les élus de la Communauté de Communes ont validé à l'unanimité l'Avant-Projet Définitif (APD) du futur pôle «enfance / aînés des Montagnes du Giffre» qui sera construit à Taninges.

Ce projet mutualisé avec la commune de Taninges en raison des compétences partagées, regroupera la crèche des P'tits Bouts de Taninges, le nouveau restaurant scolaire, le CLAP Jacquemard, le Relais Petite Enfance, ainsi qu'un accueil sur le temps du déjeuner pour les aînés. « Pour les deux collectivités, c'est le projet le plus important du mandat », indique **Stéphane Bouvet**, président de la Communauté de Communes. « *La proximité avec l'école primaire, et dans une moindre mesure avec le Pôle Médico-Social à Mélan, permet de créer un lieu dédié à la famille, un vaste espace de vie et de partage* ».

La maîtrise d'ouvrage est déléguée à la Communauté de Communes

l'école élémentaire (rue des Écoliers), sur un terrain appartenant à la commune. D'une superficie totale de 2 000 m², le nouveau bâtiment se déploiera sur plusieurs ailes ; un

terrain multisport (qui pourra être utilisé par le public en dehors des heures d'ouverture), des espaces de jeux et un jardin potager seront aménagés à l'extérieur. Un passage couvert sera créé avec les deux bâtiments de l'école, pour permettre aux élèves et au personnel de circuler facilement, notamment pour se rendre au restaurant scolaire.

Pour « absorber » le flux de véhicules supplémentaires, notamment ceux du personnel et des familles de la crèche, la collectivité envisage de réorganiser une partie du parking situé face à l'école. Le projet prévoit également l'aménagement d'une zone de stationnement et d'un dépose-minute, ainsi qu'un espace pour stationner les vélos à proximité de l'entrée du nouveau bâtiment.

Concernant la production d'énergie, **Syan'Chaleur** va créer un réseau de chaleur géothermique afin d'alimenter en chauffage l'ensemble des bâtiments (le local de production de chaleur sera situé dans le sous-sol de l'école). La toiture du nouveau bâtiment sera partiellement couverte de panneaux photovoltaïques, ce qui lui permettra d'être autonome en électricité.



↑ Projection du futur restaurant scolaire

Si le projet prévoit l'aménagement de nombreux espaces collectifs pour le personnel (salles de réunion et de repos, zones de rangement...), **chaque structure d'accueil occupera une partie du bâtiment quasiment en autonomie.**

Dans le détail, la capacité d'accueil de la crèche (cf : *encart ci-contre*) sera revue à la hausse, puisque 50 enfants de 0 à 3 ans pourront être accueillis chaque jour, contre 36 enfants à l'heure actuelle. Une bonne nouvelle pour les familles de la vallée, elles qui peinent à trouver une structure d'accueil, collective ou individuelle.

Le nouveau restaurant scolaire permettra de renforcer la qualité de la pause méridienne des élèves de l'école -

Jusqu'à 130 enfants pourront déjeuner le midi sur un même service

jusqu'à 130 enfants pourront déjeuner le midi sur un même service. De même, les conditions de travail des agents de restauration et du personnel encadrant seront grandement améliorées. **Chaque midi, plusieurs aînés pourront déjeuner sur place avec les écoliers**, « c'est une idée simple qui peut aider à rompre l'isolement et favoriser le partage entre générations... tout en profitant d'un bon repas ! », explique Gilles Peguet, maire de Taninges.

Concernant le CLAP Jacquemard, structure associative qui assure les temps périscolaires (matin, soir et pause du déjeuner) et extrascolaires (mercredi et vacances scolaires), jusqu'à 120 enfants de 3 à 12 ans pourront être accueillis dans le nouveau bâtiment.

Le Relais Petite Enfance (RPE) disposera désormais d'un bureau et d'une salle d'activités pour accueillir les familles et les professionnels de la petite enfance. Des ateliers et des permanences « décentralisés » seront toujours proposés à Mieussy et Samoëns.



Enfin, la grande salle de réunion - avec un accès extérieur - pourra être utilisée par des associations de la vallée, sur réservation et en dehors des heures d'ouverture.

Les travaux de construction devraient débuter au printemps 2026 (le permis de construire a été déposé au printemps et la consultation des entreprises sera lancée à l'automne), pour une ouverture prévue fin 2027.

Ouverture prévue en 2027

Le coût global de l'opération est estimé à 6,2 millions d'euros (hors coûts de maîtrise d'œuvre* et hors taxes et hors frais annexes), avec une prise en charge partagée entre la commune jacquemarde et la Communauté de Communes, en fonction des surfaces utilisés et du temps d'occupation par chacun. Des aides financières seront prochainement sollicitées auprès des services de l'Etat via la DETR, du Département de la Haute-Savoie, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de la Caisse d'Allocations Familiales.

* Le maître d'œuvre, désigné par les élus de la Communauté de Communes, est un groupement d'architectes et de bureaux d'études représenté par le cabinet ATELIER CATHERINE BOIDEVAIX, architecte mandataire.



Pour mieux comprendre

Ce n'est pas seulement la taille ou le volume d'un bâtiment, ni même l'organisation de ses locaux qui permet de définir sa « capacité d'accueil », d'autant plus en ce qui concerne une crèche.

Si le respect des normes d'hygiène et de sécurité est primordial, d'autres critères sont pris en compte, comme ici le règlement de l'association qui gère la crèche des P'tits Bouts à Taninges. A terme, c'est bien le Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI) qui délivre l'agrément, sur demande de la crèche, avec l'accord avec la Communauté de Communes, compétente en matière de « petite enfance ».

Dans le cas de ce projet, le dimensionnement du bâtiment, notamment la partie dédiée à la future crèche, a été défini en 2024 à la suite du retour des familles, aux listes d'attente des crèches du territoire, aux sollicitations auprès des assistantes maternelles de la vallée...

Demain, ce nouvel équipement permettra ainsi d'augmenter de 14 places la capacité d'accueil de la crèche des P'tits Bouts (si les demandes des familles sont justifiées) - ce qui permettra de mieux adapter l'offre à l'évolution des besoins de garde des familles des Montagnes du Giffre, en lien avec les autres offres d'accueil déjà en place ou celles en projet (micro-crèches, nouvelles assistantes maternelles, projet de MAM...). Ainsi, chaque hausse du nombre de places d'accueil sera conditionnée à l'évolution de la demande, ainsi qu'à l'offre globale sur le territoire de la Communauté de Communes.



Maison funéraire intercommunale à Verchaix

Les travaux débuteront en fin d'année après la validation du permis de construire



En décembre dernier à Taninges, lors de la séance du conseil communautaire, puis en janvier à Verchaix, en présence des élus municipaux, les esquisses et plans de la future maison funéraire intercommunale - qui sera construite à Verchaix prochainement - ont été présentés officiellement.

« Cet équipement funéraire permettra de proposer un accueil plus digne aux défunts, et faciliter le parcours des familles de la vallée dans le deuil », indique Stéphane Bouvet, président de la Communauté de Communes. « Aujourd'hui, la plupart d'entre elles doivent bien souvent faire appel à des structures privées des territoires voisins ».

Les travaux de construction débuteront dans les prochains mois, après l'obtention du permis de construire - le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune ayant été modifié au printemps dernier pour permettre la construction de cet équipement public.

Rappelons que le projet est coordonné avec la mairie de Verchaix, qui a finalisé la construction de son nouveau cimetière communal en mai dernier. En raison de leur proximité géographique, le long de la route des Lhottis (D154) dans le Bois de Charrière, sur un terrain mis à disposition gratuitement par la commune, les deux équipements auront des aménagements communs : parkings, voiries et réseaux. Sur le plan financier, le coût global de l'opération est estimé à 695 000 euros, hors coûts de maîtrise d'œuvre* et hors taxes.

Un projet qui conjugue esthétique, fonctionnalité et respect de l'environnement

Avec ses lignes épurées et sa structure géométrique, l'appareille « simplicité » du bâtiment de 255 m² offre un contraste avec les paysages naturels environnants - et favorise des espaces ouverts et lumineux.

Concernant les aménagements intérieurs, les élus ont notamment été séduits par la « compacité » du bâtiment, qui permet un accès facile aux différents espaces (salle de cérémonie, espaces d'accueil et de convivialité, salle de préparation, espaces techniques...), tant pour les familles et leurs proches que pour le personnel.



↑ Vue aérienne du terrain où sera construite la maison funéraire intercommunale

Les ouvertures maximisent la lumière naturelle et renforcent le lien entre l'intérieur et l'extérieur, créant ainsi un lieu à la fois fonctionnel et apaisant, « idéal pour les personnes qui se recueillent et se rassemblent parfois pendant de longues heures pour veiller leurs défunts ». Un soin particulier a été apporté à l'orientation du bâtiment, notamment pour apporter de l'ombre en été et du soleil « gratuit » en hiver.

L'exploitation de l'équipement sera confiée à un gérant spécialisé dans le funéraire.

Au niveau des matériaux, le choix s'est porté logiquement sur l'utilisation de la pierre et du bois, d'abord pour leur performance thermique (été comme hiver), ensuite dans une démarche d'intégration aux paysages de la vallée. Enfin, une attention particulière a été apportée aux espaces extérieurs : le préau « ouest » protège des vents dominants, la coursive « sud » ombrage en été...

* Le maître d'œuvre a été officiellement désigné lors du conseil communautaire du 13 novembre 2024. Il s'agit d'un groupement d'architectes et de bureaux d'études, dont le mandataire est le cabinet Elisabeth Polzella Architecte DPLG situé à Lyon.

Réhabilitation du « Grand Tétras » à Samoëns

Un lieu unique pour l'accueil de loisirs « La Marmotte » et l'Accueil Jeunes à l'horizon 2027



Depuis 2013, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre gère l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) dit « La Marmotte » à Samoëns, structure intercommunale qui accueille les enfants (de 3 à 10 ans) les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Le site d'accueil actuel, situé route des Péterets, comprend trois bâtiments principaux, appartenant à la commune de Samoëns : « La Marmotte », « Le Choucas » et « Le Grand Tétras ». Aujourd'hui, pour des raisons de logistique, d'aménagement et de mise aux normes, seuls les enfants de 6 à 10 ans sont accueillis dans le premier bâtiment, tandis que les enfants de 3 à 5 ans sont accueillis à l'école publique, dans le cadre d'une convention avec la municipalité et l'Education Nationale. Les deux autres bâtiments (Choucas et Grand Tétras) sont utilisés respectivement pour l'accueil des adolescents qui fréquentent l'Accueil Jeunes ainsi que l'hébergement des animateurs saisonniers, et pour la restauration (réfectoire) des enfants de 6 à 10 ans.

« En termes d'organisation, c'est assez complexe pour les familles et notre équipe d'animation », indique Stéphane Bouvet, président de la Communauté de Communes. Par ailleurs, la nécessaire mise aux normes des locaux ainsi que le besoin de proposer davantage de places d'accueil ont amené la collectivité à engager un vaste programme de réhabilitation et d'agrandissement du « Grand Tétras ».

« Le projet d'un lieu unique pour notre accueil de loisirs a toujours fait partie des principaux investissements de cette mandature. Il s'est dessiné assez tardivement, d'abord parce qu'un autre projet (abandonné) était à l'étude sur la commune de Morillon, ensuite parce que le choix de rester finalement à Samoëns a nécessité une étude de faisabilité, avec différents scénarios ».

A partir de là, le choix de la collectivité s'est porté sur la réhabilitation du bâtiment principal du site, celui du « Grand Tétras », composé d'une toiture deux pans descendant pratiquement jusqu'au sol, caractéristique d'un type d'architecture de montagne des années 70. « Nous envisageons de moderniser l'édifice, désormais vétuste, en préservant autant que possible l'âme architecturale et patrimoniale du bâti. Le projet prévoit notamment la redistribution des

Le choix de la réhabilitation, pour des raisons écologiques, de coût et de délai



↑ Le bâtiment du « Grand Tétras » à Samoëns, tel qu'il est actuellement.

pièces, la mise aux normes des installations électriques et de chauffage ou encore la rénovation de la façade », détaille le président de la Communauté de Communes.

A terme, le bâtiment sera le seul à accueillir tous les enfants et adolescents, ainsi que le réfectoire et les chambres pour le personnel saisonnier. La capacité d'accueil sera revue à la hausse, puisque 90 enfants de 3 à 10 ans pourront être accueillis en permanence sur le site, contre 70 enfants à l'heure actuelle (répartis entre l'école publique et le bâtiment de « La Marmotte »).

Avec ce projet, la Communauté de Communes souhaite « offrir aux familles, aux enfants et à nos animateurs un lieu unique d'accueil, qui soit fonctionnel, agréable et favorisant leur bien-être ».

Les travaux de construction devraient débuter au second semestre 2026, pour une ouverture prévue fin 2027. Le coût global de l'opération est estimé à 2,9 millions d'euros (hors coûts de maîtrise d'œuvre et hors taxe).

Caserne de gendarmerie de Samoëns

La Communauté de Communes engage d'importants travaux de rénovation énergétique des logements



Début avril à Samoëns, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, au titre de la compétence « construction et aménagement des casernes de gendarmerie », a engagé d'importants travaux de rénovation énergétique du bâtiment qui abrite les logements de la caserne de gendarmerie.

Construit au milieu des années 2000, le bâtiment est mis à la disposition des services de la gendarmerie - il comprend actuellement sept logements, trois T4 et quatre T5. « L'ambitieux projet de réhabilitation porté par la collectivité va permettre d'améliorer le confort thermique et l'hygiène des appartements, et in fine les conditions de vie des militaires et de leurs familles », indique Stéphane Bouvet, président de la Communauté de Communes.

Fin des travaux prévue à l'automne

« L'impact environnemental est significatif, puisque la baisse de consommation d'énergie du bâtiment est évaluée à 40%, par rapport à la consommation de référence pour un bâtiment similaire ».

Pour atteindre cet objectif, plusieurs solutions sont prévues, tels que le changement des menuiseries extérieures, l'amélioration du système de ventilation, ou encore la pose d'une isolation thermique extérieure. Par ailleurs, le site sera raccordé au futur réseau de chaleur

communal de Syan'Chaleur, dont les travaux devraient débuter au printemps, et qui permettra d'alimenter le bâtiment en eau chaude et chauffage.

Enfin, profitant de cette période de travaux, la collectivité aménagera un nouveau logement en duplex (T5) dans les combles, « la création d'un nouvel appartement et la réhabilitation thermique des anciens ont aussi pour objectif de rendre la brigade encore plus attractive auprès des gendarmes et de leurs familles ».

Au total, le chantier devrait durer huit mois, avec une réception des travaux prévue à l'automne. Le coût de l'opération est de 790 000 euros TTC, avec une participation financière de l'Etat au titre du « Fonds vert - France nation verte » de 227 000 euros. Autre source de rémunération pour la collectivité, qui permettra de couvrir jusqu'à 10% des dépenses, la revente des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) générées par les travaux de rénovation énergétique.



Le bâtiment, qui accueille les logements de la gendarmerie à Samoëns, en pleine rénovation



Projet de territoire

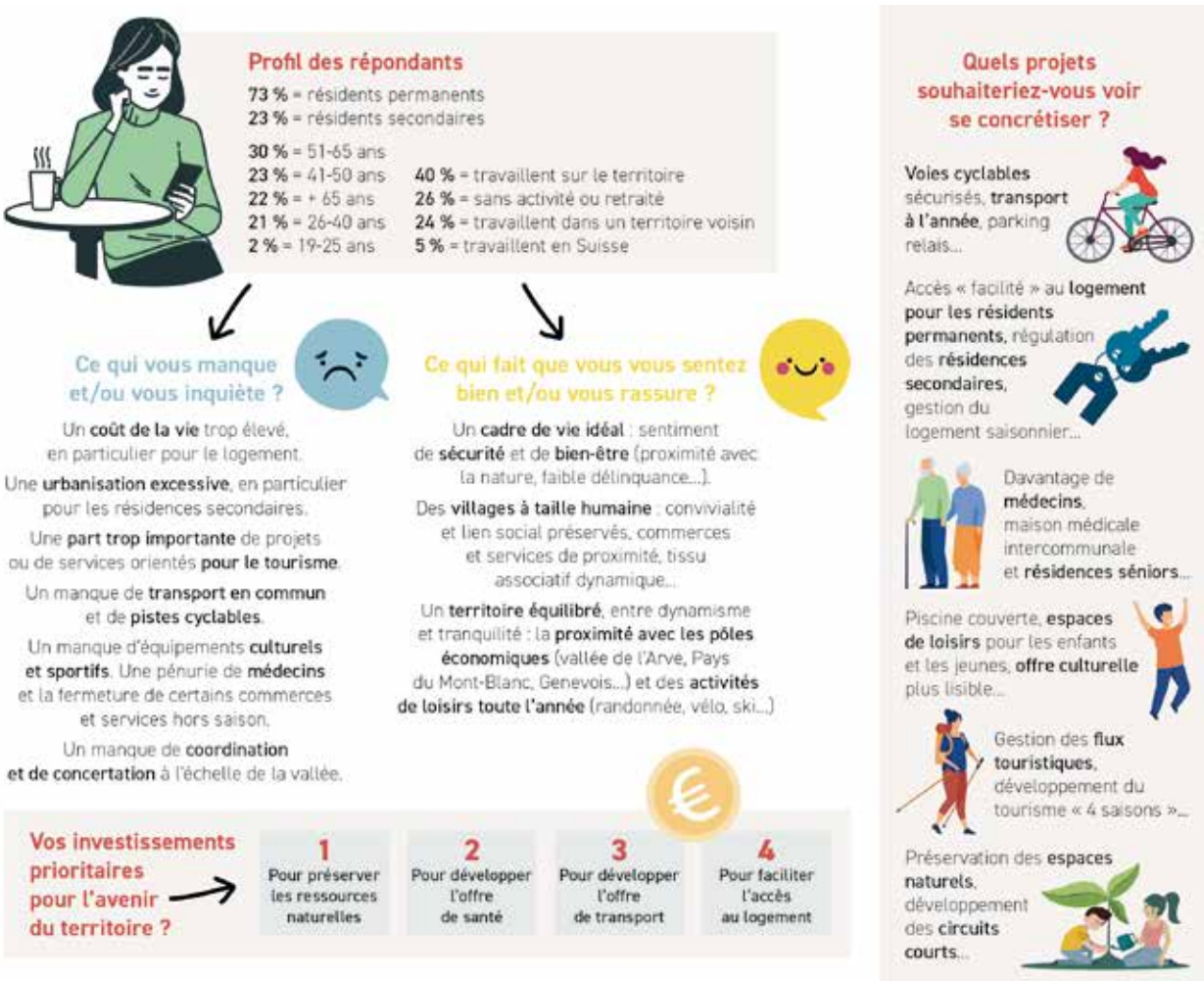
Plus de 1 000 questionnaires complétés, merci pour votre participation !



Visiblement, l'avenir des Montagnes du Giffre ne laisse pas indifférent ! En début d'année, plus de 1 000 personnes ont pris le temps de répondre au questionnaire lancé par la Communauté de Communes dans le cadre de l'élaboration (en cours) du projet de territoire.

« L'avis des citoyens exprimé à travers cette enquête est indispensable et précieux », assure Stéphane Bouvet, président de la Communauté de Communes. « L'ensemble des réponses collectées va permettre de flécher l'avenir du territoire de manière sereine, en s'ajustant sur les priorités des habitants de la vallée ».

Voici une synthèse des résultats (le détail est disponible sur le site www.montagnesdugiffre.fr rubriques « Communauté de Communes » > Projet de territoire ».



Point d'étape sur l'avancée du projet

« Nous entrons dans la dernière ligne droite, celle qui mène vers l'adoption officielle de notre projet de territoire à l'automne prochain », indique le président de Communauté de Communes. Les réunions du Groupe Local d'Orienta-tion (GLO), assemblée qui réunit une trentaine d'élus volontaires, issus de la Communauté de Communes et des huit communes de la vallée, sont désormais terminées. « Je remercie d'ailleurs les élus et les services pour le travail réalisé jusque-là - il y a beaucoup d'enthousiasme et de bienveillance lors des séances, chacun partage librement ses souhaits, ses rêves et ses inquiétudes ».

A partir du mois de septembre, le travail sera porté sur la validation du plan d'actions et des moyens permettant sa mise en œuvre, « cela autour des axes prioritaires définis collectivement, chacun reliant les enjeux du quotidien (se loger, se déplacer, consommer, vivre ensemble...) aux défis de demain (préserver les ressources, renforcer l'autonomie locale, répondre aux transitions écologiques et sociales...) », précise le président de la Communauté de Communes.

Informations : www.montagnesdugiffre.fr



Les élus du GLO réunis à Samoëns en février dernier



↑ Station d'épuration à Morillon, actuellement gérée par le Syndicat intercommunal des Montagnes du Giffre (SIMG)

Eau et Assainissement

Suite aux votes des communes, la Communauté de Communes poursuit la procédure de transfert des compétences au 1^{er} janvier 2026



C'est une petite révolution qui se prépare à l'échelle du territoire ; elle a d'ailleurs nécessité de nombreux mois de réflexion, d'étude et de travail commun entre élus, techniciens et juristes. A partir du 1^{er} janvier 2026, la Communauté de Communes prendra en charge l'organisation des services d'eau potable et d'assainissement collectif à l'échelle des huit communes du territoire.

« Historiquement, cette gestion relève des communes de la vallée, regroupées ou non en syndicat intercommunal, qui accomplissent un travail remarquable dans ce domaine », souligne **Stéphane Bouvet**, président de la Communauté de Communes. *L'exercice des compétences à l'échelle intercommunale doit permettre de « mutualiser les moyens techniques et financiers nécessaires à une meilleure maîtrise des réseaux d'eau potable et d'assainissement ».* En outre, il permettra de garantir une meilleure assise financière, « tout en ouvrant la voie à une **approche globale de la gestion de la ressource en eau**, si précieuse sur notre territoire ».

Mutualiser les compétences et anticiper les évolutions de la ressource en eau collectivement

La Communauté de Communes tient à rassurer les habitants du territoire, « il s'agit d'un transfert mûrement réfléchi et préparé dans un souci de maîtrise des coûts de fonctionnement, les élus communautaires ayant en effet opté pour une organisation stable et progressive, notamment pour conserver l'expertise, la connaissance et la réactivité des structures et services gestionnaires », indique Joël Vaudey, vice-président de la Communauté de Communes en charge de ce transfert de compétences. « Depuis deux ans, un comité de pilotage, réunissant trois élus de chaque commune, y compris des élus municipaux, s'est fréquemment réuni pour travailler sur ce dossier »

À la suite de l'avis favorable rendu par les élus communautaires lors du conseil du 9 avril 2025 (14 pour, 9 contre), les conseils municipaux de la vallée avaient à délibérer (dans les trois mois) sur le transfert ou non des compétences. Si la question a donné lieu à de larges discussions entre les élus sur les tenants et aboutissants d'un tel transfert, les assemblées délibérantes ont donné leur « feu vert » à la majorité qualifiée ; six communes ont voté pour le transfert (Châtillon-sur-Cluses, Mieussy, La Rivière-Enverse, Sixt-Fer-à-Cheval, Taninges et Verchaix), deux communes contre (Morillon et Samoëns).

Si la décision des communes doit encore être entérinée officiellement par les services de la Préfecture, le travail mené collectivement sur les modalités de transfert des compétences peut ainsi continuer. Concrètement, le personnel, les installations, équipements et contrats affectés aux services d'eau et d'assainissement seront transférés à la Communauté de Communes à partir du 1^{er} janvier 2026. Quant à l'évolution du prix de l'eau, principale question des usagers, « les objectifs sont clairs : un tarif maîtrisé, identique à l'échelle de la vallée à l'horizon 2033 pour la redevance eau potable et 2036 pour la redevance assainissement, en adéquation avec une harmonisation des modes de gestion à l'échelle des huit communes du territoire », conclut le président de la Communauté de Communes.

Nappe alluviale du Giffre

La Communauté de Communes lance une étude sur trois ans en vue de préserver la nappe stratégique du Giffre !



Un geste simple, quotidien, presque anodin : ouvrir un robinet et voir l'eau s'écouler, comme une évidence. Cette ressource vitale devient pourtant de plus en plus précieuse dans notre région... En effet, la forte poussée démographique, ainsi que l'activité touristique, sur le territoire du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Arve - qui s'étend sur la moitié nord du département de la Haute-Savoie - entraîne un accroissement des besoins en eau et des volumes prélevés toujours plus importants...

La nappe alluviale du Giffre, bien qu'elle reste actuellement très peu sollicitée pour l'alimentation en eau potable, industrielle ou agricole, constitue une réserve en eau des plus importantes, spécialement pour la vallée du Giffre. Désignée comme stratégique par le SAGE - on parle d'un fort enjeu pour l'alimentation en eau potable à long terme - « cette ressource en eau nécessite d'être préservée de la manière la plus efficace possible, en adaptant ou régulant, si besoins, les occupations des sols, activités et usages sur les zones où se constitue cette ressource », précise **Stéphane Bouvet**, président de la Communauté de Communes.

Localement, le SAGE demande aux services de l'Etat, ainsi qu'aux collectivités concernées, ici la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, d'identifier et caractériser les ressources dites « stratégiques » pour l'eau potable actuelles et futures et de délimiter des zones nécessaires à leur sauvegarde. Ensuite, il demande de définir, en concertation avec les acteurs concernés, les modalités de préservation de ces ressources avec un usage prioritaire pour l'alimentation en eau potable et d'engager les actions de protection ou de restauration nécessaires.

Ainsi, conscients des enjeux à long terme - et d'autant plus dans un contexte global de réchauffement climatique - « les élus communautaires souhaitent confirmer le potentiel des

zones d'intérêts pour les ressources en eau futures identifiées lors d'une étude menée par le SIVM du Haut-Giffre en 2010, positionner avec précision les sites les plus favorables en vue d'une éventuelle exploitation future et définir les financements nécessaires pour en assurer la protection », indique le président de la Communauté de Communes.

Pour cela, « nous engageons le territoire dès l'été 2025 dans une vaste étude qui va durer près de trois ans et se dérouler en deux phases. La première, la plus longue, permettra de recueillir des données à l'échelle de la nappe pour caractériser le fonctionnement de l'aquifère. Pour cela, il est prévu la création d'un important réseau piézométrique et trois forages profonds (80 mètres) entre Taninges et Samoëns ». La seconde phase débutera fin 2027, et consistera à valider collectivement les actions et mesures de protection à engager localement ; elles seront notamment retranscrites dans les documents réglementaires, d'urbanisme (SCOT, PLU) et de planification.

Le montant de l'étude est estimé à 720 000 euros TTC, financée par la Communauté de Communes, avec des aides financières de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (à hauteur de 70%) et du Département de la Haute-Savoie (à hauteur de 10%). Le reste à charge pour la Communauté de Communes est de 146 000 euros TTC.



↓ La zone de l'étude est située entre l'Etroit Denté (limite communale entre Mieussy et Taninges) et Le Perret (premier hameau de Sixt-Fer-à-Cheval, après avoir passé la plaine de Vallon à Samoëns)



Un pilotage de l'étude, à la fois politique et technique

L'encadrement de l'étude de la nappe alluviale du Giffre, en accompagnement du Maître d'ouvrage et de son Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), est prévu à deux niveaux, par un comité technique (COTECH) et par un comité de pilotage (COPI), au sein desquels sont notamment présents :

- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- Le Département de la Haute-Savoie,
- Les collectivités concernées par l'étude : Communes, Communauté de Communes et Syndicats,
- Le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A),
- Les services de l'Etat : Direction départementale des territoires (DDT), l'Agence Régionale de la Santé (ARS), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)...

D'autres structures (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, SCOT Mont-Blanc...) pourront aussi être associées en phase de concertation. Enfin, les deux bureaux d'études retenus sont : GEOLITHE (ingénierie) et ACTéon Environnement (conseil).

Voie Verte « Au Fil du Giffre »

Les membres du COPIL ont validé le futur tracé, soit les 19 kilomètres d'itinéraires à aménager d'ici 2028 entre Mieussy et le Cirque du Fer-à-Cheval



Fin juin au siège de la Communauté de Communes à Taninges, s'est tenu le 3e Comité de Pilotage (COPIL) pour l'aménagement de la Voie Verte «Au Fil du Giffre», projet d'envergure pour la vallée «qui répond à une politique locale forte en matière de mobilité du quotidien et de diversification touristique».

Autour de Cyril Cathelineau, vice-président de la Communauté de Communes en charge de l'environnement et de la mobilité, étaient réunis les élus des collectivités locales et de nombreux partenaires institutionnels : services de l'Etat, élus et techniciens de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de la Haute-Savoie, du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et ses affluents (SM3A), de l'Office National des Forêts (ONF), des Offices de Tourisme...

Des choix guidés par les recommandations de l'Association Française des Voies Vertes et Véloroutes

Au cours du COPIL, les membres présents ont notamment validé :

→ Les dix-neuf kilomètres d'itinéraires à aménager (ou à réhabiliter), entre le hameau du Perret à Sixt-Fer-à-Cheval et le Cirque du Fer-à-Cheval, et entre

Mieussy et Taninges, « pour permettre une continuité de la Voie Verte sur l'ensemble du territoire, ainsi qu'une variante de la Véloroute Leman Mont-Blanc depuis Marignier jusqu'au Cirque du Fer-à-Cheval », indique le vice-président de la Communauté de Communes.

→ Le choix des revêtements, « pour cela, nous avons été guidés par les recommandations de l'Association Française des Voies Vertes et Véloroutes. Pour le revêtement, nous optons pour de la grave émulsion, un enrobé obtenu à partir d'un mélange de granulats du Giffre. C'est un matériau qui coche toutes les cases : il est durable, nécessite peu d'entretien, et le plus important, il permet une pratique 4 saisons pour tous les usages ».

Concernant la largeur des voies, les membres du CoPil ont validé l'aménagement d'une bande roulante de 4 mètres, sauf contraintes, « afin de réduire les conflits d'usage entre les piétons et les cyclistes, et aussi garantir l'accessibilité et la sécurité de l'itinéraire au plus grand nombre, notamment les familles avec enfants et les personnes âgées ».

→ La mise en tourisme et la promotion de l'itinéraire, avec l'installation d'une signalétique conforme à la norme «Voie Verte» et d'un mobilier adéquat : table de pique-nique, bancs, arceaux et stations de réparation pour les vélos... « Une attention particulière sera portée à l'insertion paysagère des équipements et au choix des matériaux, que nous souhaitons durables ».

→ Le planning de réalisation, avec des étapes importantes ces prochains mois, notamment la fin des études environnementales et les acquisitions foncières, avec le lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'une consultation publique à l'automne prochain.

→ Le plan de financements et les subventions sollicitées pour la mise en route du projet. « C'est un projet d'envergure pour notre territoire, à l'investissement budgétaire considérable puisque le coût global de l'opération avoisine les 13 millions d'euros ».



Concernant les aides financières attendues, le Département de la Haute Savoie, par l'intermédiaire de Lionel Tardy, vice-président en charge des routes, des bâtiments, des mobilités et du numérique, et de Marie-Antoinette Metral, conseillère départementale du canton de Cluses, a réaffirmé son soutien dans le projet, notamment dans le cadre du Plan Vélo Départemental.

Du côté de l'Etat, des financements sont attendus via le Contrat Plan Etat Région (CPER), mobilisé dans le projet de «Grand Site» de Sixt-Fer-à-Cheval, et à travers le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), mobilisé au titre du dispositif «Espace Valléen».

A terme, la Voie Verte «Au Fil du Giffre» constituera un axe de déplacement structurant pour le territoire des Montagnes du Giffre, puisqu'elle reliera tous les villages de la vallée - « cela renforcé par le formidable travail des communes qui aménagement actuellement leurs propres voies cyclables, dans le cadre du schéma directeur cyclable que nous avons validé en 2022. Cet itinéraire de fond de vallée sera autant une infrastructure du quotidien au service des habitants de la vallée, qu'un atout en matière de diversification et d'attractivité touristiques et de loisirs ».

S'il reste plusieurs étapes à franchir d'ici le premier «coup de pelle», les élus de la Communauté de Communes projettent néanmoins un lancement des travaux au printemps prochain pour le tronçon entre hameau du Perret et le centre-bourg de Sixt-Fer-à-Cheval. Les travaux entre Mieussy et Taninges pourraient quant à eux débuter fin 2026.

«Notre défi est de concrétiser ce projet le plus rapidement possible, tout en intégrant les procédures administratives et réglementaires, notamment en matières environnementales et agricoles, et en répondant aux contraintes techniques pour réaliser un itinéraire cyclable exemplaire et durable. Je tiens d'ailleurs à remercier l'ensemble de nos

partenaires, financiers et techniques, les bureaux d'études, ainsi que les forces vives du territoire - les élus et agents des collectivités locales, les habitants - ils apportent leur expertise sans dogmatisme, et nous permettent ainsi d'avancer sereinement», conclut le vice-président de la Communauté de Communes.

Exemple de maquette des futurs totems d'information (projet à l'étude). →



Un projet intégré aux milieux naturels et paysages environnants, respectueux des sites classés.



Pour plus d'infos

Un dépliant d'information est disponible gratuitement auprès des Offices de Tourisme et en téléchargement (pdf) sur www.montagnesdugiffre.fr. Ce support permet d'informer des distances et étapes possibles le long du cheminement « Au Fil du Giffre », et indique également les socio-professionnels qui proposent de la location de vélos dans la vallée.

↑ Voie "Au Fil du Giffre" à Morillon, à proximité du lac Bleu



↑ Vue sur les majestueuses cascades du Cirque du Fer-à-Cheval

Projet « Grand Site de France » de Sixt-Fer-à-Cheval

Avec la validation du Ministère, c'est la dernière ligne droite vers l'obtention du label !



Après la visite de l'inspection générale du ministère de l'environnement et du développement durable à l'automne 2024, une délégation du territoire des Montagnes du Giffre a présenté le projet et le programme d'actions du projet de « Grand Site de Sixt-Fer-à-Cheval » devant la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysage (CSSPP) le jeudi 27 mars à Paris.

La délégation était composée de **Stéphane Bouvet**, maire de Sixt-Fer-à-Cheval et président de la Communauté de Communes, de **Cyril Cathelineau**, vice-président de la Communauté de Communes en charge de l'environnement et de la mobilité, de **François-Marie Denambride** et **Yoan Mogenier**, tous deux adjoints au maire de Sixt-Fer-à-Cheval, de **Nicolas Evrard**, maire de Servoz et président du SCoT Mont-Blanc, de **Jean-Philippe Mas**, maire de Cluses et vice-président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie et d'une équipe technique (**Mathieu Battais**, chef de projet Grand Site à la Communauté de Communes

et **Amandine Hebert**, gestionnaire des sites touristiques à Sixt-Fer-à-Cheval). La délégation était accompagnée des services de l'Etat, notamment le **sous-préfet de Bonneville Monsieur Rémi Darroux** et **Ivan Sujobert**, inspecteur des sites à la DREAL. Lors de l'audition, après une présentation globale du projet (historique, paysages et patrimoine, enjeux, mode de gouvernance, actions déjà engagées et celles à venir...), le **vice-président du Conseil Départemental** et le **sous-préfet** sont intervenus pour apporter le soutien du Département et de l'Etat à ce projet. « Je tiens à remercier les membres de notre délégation, qui se sont exprimés avec enthousiasme et détermination, les mêmes valeurs qui portent les partenaires et acteurs locaux depuis leur engagement

Un projet soutenu par les services de l'Etat et le Département de la Haute-Savoie

commun pour ce processus de labellisation », souligne le président de la Communauté de Communes.

Les membres de la CSSPP ont apprécié les interventions de chacun, l'implication des acteurs locaux, la qualité et la maturité du projet. **Après délibération, la commission a rendu un avis favorable à l'unanimité sur le projet et le programme d'actions.** « Aujourd'hui, notre projet remplit toutes les cases pour se voir décerner le label **Grand Site de France** », précise le président de la Communauté de Communes. « Cet avis très positif vient conforter nos orientations, et nous permet d'envisager avec sérénité le déploiement de nos actions ; celles-ci seront d'autant plus soutenues par les partenaires qui ont validé le programme ». Le précieux sésame pourrait être délivré d'ici 2027.



↑↓ En mars dernier, lors de l'audition devant la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) à Paris



↑ Lors de la visite de l'Inspecteur des Sites en octobre 2024 à Sixt-Fer-à-Cheval



La mise en œuvre du programme d'actions se poursuit !

Concrètement, avec la validation de la commission, les prochaines actions du programme vont pouvoir se poursuivre ou être lancées, *notamment pour améliorer la gestion de la fréquentation et la qualité de vie des habitants de Sixt-Fer-à-Cheval*.

- L'aménagement de la voie verte "Au Fil du Giffre" sur le secteur des Gorges des Tines et vers le Cirque du Fer-à-Cheval depuis le chef-lieu, pour mieux connecter – par une liaison cyclable et piétonne de qualité – les pôles d'hébergement de la vallée avec les principaux sites touristiques. "Ici, il s'agit de proposer une offre de mobilité alternative, accessible au plus grand nombre, notamment pour réduire les flux automobiles vers le Cirque du fer-à-Cheval".
- La poursuite de la **requalification du centre-bourg**, avec le remplacement du pont de la Glière à l'entrée du village. "L'objectif est de redonner au chef-lieu une vocation de centralité par un aménagement qualitatif, la réhabilitation des éléments architecturaux et paysagers et la réorganisation des flux. Les visiteurs doivent être incités à rentrer dans le village en accédant à un pôle d'accueil et commercial".
- La **rénovation de l'Auberge de Salvagny**, propriété communale, dont l'exploitation est assurée par un gérant. "L'offre d'hébergement actuelle – parfaitement adaptée à l'itinérance, aux séjours en famille et aux groupes de randonneurs – sera conservée. Les travaux, qui devraient débuter à l'automne prochain, consisteront à améliorer les performances énergétiques du bâtiment, à rénover et moderniser les ambiances intérieures, à mettre aux normes les accès pour les personnes à mobilité réduite...".
- La poursuite de la **requalification du parcours de visite** du Cirque du Fer-à-Cheval, "pour améliorer l'expérience de visite, mieux valoriser et gérer le site toute l'année, et préserver les valeurs patrimoniales de lieu".



A télécharger

L'ensemble des documents liés au projet (programme d'actions, rapport de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable...) sont disponibles en téléchargement sur le site www.montagnesdugiffre.fr

PRIME CHAUFFAGE BOIS

1000 €

SANS CONDITIONS
DE RESSOURCES

2000 €

POUR LES FOYERS
MODESTES



Pour mieux vous chauffer,
moins dépenser,
et moins polluer !

AVEC
L'APPUI
TECHNIQUE DU



NOUVEAU ! La Communauté de Communes
des Montagnes du Giffre **vous accompagne**
pour **changer votre ancien appareil** de chauffage au bois.



Informations et **dossier**
de demande d'aide sur
www.montagnesdugiffre.fr
ou en flashant le **QR code**
ou par courriel :
prime-chauffage-bois@sm3a.com

